

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de **DOURDAN**

du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017079

Présents : 25

Votants : 32

Objet : Communication du budget supplémentaire 2017 de l'Espace Dourdan Informations

Le 30 JUIN 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 23 JUIN 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, , Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, , Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Sylvine HENDELUS, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Aude BOQUET a donné pouvoir à Nicolas LECOT, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Béatrice CROS, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

La délibération n°2010-121 en date du 30 septembre 2010 a porté création de l'Office de tourisme de DOURDAN sous la forme d'un établissement public industriel et commercial.

Suite au transfert de plein droit de la promotion du tourisme à l'intercommunalité, la Commune a, par délibération N°DEL2016116 du Conseil Municipal du 18 novembre 2016, adopté les modifications des statuts de l'EPIC, à effet au 1^{er} décembre 2016.

Dès lors et à compter de cette date, l'EPIC, nouvellement dénommé « Espace Dourdan Informations », n'est plus assujéti aux dispositions du Code du Tourisme, mais aux articles L2221-1 à 10 et R2221-1 à 52 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargés de l'exploitation d'un service public industriel et commercial.

L'EPIC nouvellement dénommé « Espace Dourdan Informations » conserve les compétences facultatives exercées par l'office du tourisme avant le 1^{er} décembre 2016.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, nous vous proposons de prendre acte de la communication du budget supplémentaire 2017 de l'Espace Dourdan Informations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2221-13 à R2221-15, R2221-25, R2221-43 à R2221-48-1, R2221-49 à R2221-52,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le budget primitif 2017 de l'Espace Dourdan Informations approuvé à l'unanimité le 14 décembre 2016 par le conseil d'administration,

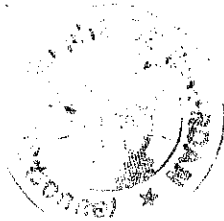
Vu le budget supplémentaire 2017 de l'Espace Dourdan Information approuvé à l'unanimité le 5 avril 2017 par le conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 15 juin 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** de la communication du budget supplémentaire 2017 de l'Espace Dourdan Informations qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 33 634,98 € (trente-trois mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) et en investissement à hauteur de 47 743,28 € (quarante-sept mille sept cent quarante-trois euros et vingt-huit centimes).

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **11 JUIL. 2017.**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extraire Conforme

La Maire


Maryvonne BOQUET